

Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par . Eusèbe Senécal & fils, Montréal.

Vol. XIII, No 12.

MONTREAL, DECEMBRE 1890.

Un an \$1.00 payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

"En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au Journal d'agriculture n'est que de trente centins pur au pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'hortivalture et des ceroles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Senécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cerole agricole."--REDACTION. Toute matière dustinée à la rédaction doit être adressée à M. Ed. A. Barnard, Directeur du Journal d'agriculture, etc., Québec.

PARTIE OFFICIELLE

Table des matières.

Aux éleveurs de bétail canadien	177
Délibérations du Conseil d'agriculture etc	177
Note de la Rédaction	179
L'aération du lait	180
Mousse de savane.	180
Table générale des matières	18!

Aux éleveurs de bétail canadien.

La commission du livre de généalogie de la race bovinc canadienne prie tous les éleveurs de bétail canadien de ne pas oublier que les inscriptions gratuites ne seront faites que jusqu'au 16 avril 1891, et qu'après cette date elle n'inserira que les animaux issus de parents inserits. Il est donc de la plus hante importance que ceux qui désirent faire inscrire des animaux qu'ils croient de pure race canadienne, envoient leurs demandes avant cette date au soussigné.

J. A. COUTURE.

Secrétaire de la Commission. 49, rue Des Jardins, Québec.

Prière de donner avis, aussitôt que possible, au soussigné, des naissances, décès, saillies ou ventes qui arrivent dans leurs troupeaux. Cela est indispensable au bon fonctionnement du livre de généalogie.

J. A. COUTURE.

Vestre, MM. S. N. Blackwood, Auguste, Casgrain, Eugène Casgrain, Descarries, Marsan, Moore, Morier, Ness, Péloquin Pilon, Ricard, Rocheleau, Ritchie et Valois.

Délibérations du Conseil d'Agriculture en date du 29 et 30 Octobre 1890.

Copie du rapport d'un Comité de l'honorable Conseil Exécutif, en date du 19 Novembre, 1890, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 20 Novembre, 1890.

Sur l'approbation de certaines résolutions du Conseil

d'Agriculture.

L'Aonorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, dans un mémoire en date du dix-neuf novembre courant, (1890), recommande, que les résolutions, dont copie est annexée au mémoire susdit, adoptées par le Conseil d'Agriculture en date du 29 et du 30 octobre, 1890, soient approuvées par le Licutenant-Gouverneur en Conseil, en conformité des dispositions de l'article 1614 des Statuts Refondus.

Certifié

[Signé] Gustave GRENIER. Greffier Conseil Exécutif.

Les résolutions approuvées, comme ci-dessus, portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 17, 18 et 19, des délibérations du Conseil d'Agriculture, en date du 29 et du 30 octobre, 1890.

Le Conseil d'Agriculture se réunit à dix heures, A. M., sous la présidence de l'honorable Joly de Lotbinière, prési-

dent.

Sont présents : l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, les Honorables MM. Ouimet et Syl-